

Séance du conseil d'administration du Cnous Du 27 mars 2019

Délibération CA-2019-03-27-4

relative au compte financier 2018

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires, Vu les articles 202 et 201 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019,

Vu les documents relatifs au compte financier 2018 présentés en CA,

- Point de l'ordre du jour
- 3 Exercice 2018: Compte financier 2018
 - Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous, de Madame Charlotte LECA, Directrice générale déléguée et de Madame Anne-Marie GIERDAL, Agent comptable du Cnous,
 - Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

« Article 1:

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 136 ETPT sous plafond et 2 ETPT hors plafond.
- 292 113 418 € d'autorisations d'engagement dont:
 - 60 224 236 € pour les dépenses de personnel.
 - O 227 321 312 € pour les dépenses de fonctionnement
 - o 4 567 870 € pour les dépenses d'investissement.
- 293 325 248 € de crédits de paiement, dont :
 - 0 60 224 236 € pour les dépenses de personnel,
 - o 228 531 035 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - O 4 569 977 € pour les dépenses d'investissement.
- 300 085 324 € de recettes.
- 6 760 076 € de solde budgétaire (excédent).

Article 2:

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants:

- + **34 680 345 €** de variation de trésorerie.
- 7 704 795 € de résultat patrimonial (bénéfice).
- 7 038 624 € de capacité d'autofinancement.
- + 10 461 816 € de variation de fonds de roulement.

1/2

Délibération transmise au Ministre chargé de l'enseignement supérieur le

Délibération publiée sur le site internet du cnous le



Séance du conseil d'administration du Cnous Du 27 mars 2019

Article 3:

Le Conseil d'administration décide l'affectation du résultat de 5 500 000 € en report à nouveau et 2 204 795€ en réserves.»

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29

Quorum: 10

Nombre de membres participant à la délibération : 20

Nombre de procurations : 8

Abstentions: 0

Pour: 28 Contre: 0

Fait à Vanves. le 10 avril 2019

Dominique MARCHAND

Pièces jointes :

- Compte financier 2018
- Annexe au compte financier
- Rapport de l'ordonnateur
- Tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.